



Mariage avec un étranger

Par **melii06**, le **08/09/2015** à **01:26**

bonjour j'ai 21 ans je suis née en France et je suis de double nationalité Portugaise et française ! je souhaiterais me marier avec mon fiancé qui est étranger Cap-verdien il est né et vit au Cap-Vert il ne peut sortir du pays car là-bas ils ont un système bizarre ils choisissent les gens qui ont le droit de voyager ou d'avoir un visa de 15 jours on ne voit pas une autre solution que de se marier nous nous aimons mais la distance gâche tout cela devient de plus en plus dure de faire confiance ou autres bref tous ça pour demander comment je dois faire si je veux me marier avec lui au pays mais avec la nationalité portugaise ?! et est-ce que cela est possible de se marier sans que moi je sois là obligatoirement pour éviter le déplacement mon souhait serait qu'il soit présent avec moi et ma famille pour venir passer les fêtes de Noël et Jour de l'an 2016 [smile17] ! ah oui et je vis encore chez mes parents [smile9]

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **09:13**

Bonjour, Peu de gens fréquentant ce forum sont compétents en droit Cap-verdien voire même simplement portugais. [citation]car là-bas ils ont un système bizarre ils choisissent les gens qui ont le droit de voyager ou d'avoir un visa de 15 jours [/citation] Le visa n'est pas accordé par les autorités locales, mais par le pays visé pour un prochain voyage. Donc la France je suppose. Je ne sais pas si au Cap-Vert on peut se marier par correspondance, mais pas en droit français. En outre si vous vous figurez qu'il suffit de se marier pour que la France délivre un visa, vous vous trompez lourdement. Votre futur conjoint doit se déplacer au consulat français local pour connaître les conditions du mariage (CCM, OFII....). L'adresse de la représentation diplomatique française : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/cabo-verde-12223/>

Par **melii06**, le **08/09/2015** à **09:28**

D'accord je voit merci bien pour votre reponse en faisant des recherche sur internet j'ai vu que l'on pouvait tout simplement inviter un étranger en demandant une attestation d'accueil à la mairie pour venir passer des vacances avec un visa schengen de courte ou longue durée ça peut être intéressant que ce soit lui qui puisse venir de temps à autre et pas tout le temps moi !

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **09:41**

C'est exact, mais reste que l'attestation d'accueil doit être présentée aux autorités diplomatiques françaises locales pour obtenir le visa. Mais ce n'est pas aussi simple que vous le pensez.